

# Commune de ADON

## Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2021

Le compte administratif présente les comptes et permet d'effectuer le bilan financier de l'année.

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le compte administratif est l'acte comptable de l'exécution du budget et permet de faire le relevé des dépenses et recettes exécuté par l'ordonnateur, le maire.

Il est conforme au compte de gestion établi par le comptable public.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement est excédentaire de 3 045.16 € (déficitaire de 42 573.98 € en 2020).

#### ◆ Les recettes

Chapitre	CA 2021
13 - Subventions d'investissement	13 249,00 €
10 - Dotations (FCTVA, taxe aménagement)	28 244,96 €
<b>Total</b>	<b>41 493,96 €</b>

Les recettes perçues correspondent :

- Au chapitre 13 : subventions du département pour les travaux de voirie route de Chatillon/route de La Bussière et route de Nogent/chemin de Bellevue.
- Au chapitre 10 : FCTVA de 2019, taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé pour compenser le besoin de financement de la section d'investissement déficitaire en 2020.

#### ◆ Les dépenses

Chapitre	CA 2021
20 - Immobilisations incorporelles	2 268,00 €
21 - Immobilisations corporelles	14 599,60 €
16 - Emprunts	21 581,20 €
<b>Total</b>	<b>38 448,80 €</b>

- Les dépenses enregistrées au chapitre 20 correspondent aux droits utilisation logiciel.
- Les dépenses enregistrées au chapitre 21 correspondent à la plantation d'arbres à l'étang, du verger solidaire, à l'installation des tables et bancs, à la mise en place du puisard au local technique et à l'acquisition du fourneau pour la salle polyvalente.
- Les remboursements d'emprunts (capital) est en baisse (remboursement d'un emprunt à moyen terme a été remboursé en 2020).

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**La section de fonctionnement est excédentaire de 19 448.18 € (19 639.21 € en 2020).**

### ◆ Les recettes

Chapitre	CA 2021
70 - Produits de services	17 618,42 €
73 - Impôts et taxes	138 509,02 €
74 - Dotations et participations	60 207,13 €
75 - Autres produits de gestion courante	746,28 €
<b>Total</b>	<b>217 080,85 €</b>

- Les recettes enregistrées au chapitre 70 correspondent en grande partie au remboursement par le SIIS des charges de chauffage de la salle polyvalente utilisée pour la restauration scolaire pendant la période COVID.

- Les recettes enregistrées au chapitre 73 correspondent aux impôts directs, à la taxe pylônes et aux droits de mutation.

Taux de fiscalité :

Taxe foncière du bâti : 32.44 %

Taxe foncière du non bâti : 50.16 %

- Les recettes enregistrées au chapitre 74 correspondent aux dotations de l'état.

- Les recettes enregistrées au chapitre 75 correspondent en grande partie à la location de l'étang et de la salle.

### ◆ Les dépenses

Chapitre	CA 2021
011 - Charges à caractère général	53 301,28 €
012 - Charges de personnel	58 307,71 €
014 - Atténuations de produits	14 656,80 €
65 - Autres charges de gestion courante	71 003,92 €
66 - charges financières	362,96 €
<b>Total</b>	<b>197 632,67 €</b>

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 21.7 %.

La variation la plus significative est due à l'augmentation des charges de chauffage de la salle polyvalente utilisée pour la restauration scolaire pendant la période COVID et de la contribution versée au SIIS.

~~~~~

Compte tenu des résultats cumulés 2020, des résultats 2021 et des crédits reportés 2021

(38 269.67 € de dépenses engagées en 2021 mais qui seront réalisées en 2022) :

- ✓ L'excédent cumulé de la section d'investissement pour l'année 2021 est de 1 152.27 €.
- ✓ L'excédent cumulé de la section de fonctionnement pour l'année 2021 est de 128 305.30 €.
- ✓ Le besoin en financement est de 37 117.40 €